



PAYS D'AUCH

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

PETR DU PAYS D'AUCH

RAPPORT

D'ACTIVITE

2024



PREFECTURE
DU GERS



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

LE PETR DU PAYS D'AUCH

CŒUR D'ASTARAC EN
GASCOGNE



GRAND AUCH CŒUR DE
GASCOGNE

VAL DE GERS



Le PETR du Pays d'Auch a été créé le 07 avril 2015 prenant la suite de l'association du Pays d'Auch. Il est caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale qui fédère **135 communes**, **4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale**, qui représentent **66 690 habitants** au travers des organismes socio-professionnels, des entreprises, des associations autour d'un projet commun de développement durable.

COMPETENCES ET MISSIONS DU PETR

- Les **missions d'animation, de concertation, d'études** nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif prévus dans le cadre du projet de territoire. Ceci inclut la recherche de financements et l'accompagnement des porteurs de projets.
- Le PETR a vocation à être le cadre de **contractualisation** avec l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général intéressés, ainsi que tout organisme public ou privé, portant sur les principales politiques qui concourent au développement durable du territoire.
- Il peut, de manière ponctuelle, dans le cadre d'une convention et dans le respect des règles de la commande publique, réaliser pour le compte des collectivités des **prestations de services**.

UN PARTENAIRE INSTITUTIONNEL DES CONTRACTUALISATIONS

- avec l'Etat pour le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique**
- avec la Région pour le **programme LEADER** dans le cadre d'un GAL commun avec le Pays Portes de Gascogne sur la programmation 2014-2022 et à l'échelle de son périmètre, à l'exclusion de la commune d'Auch, sur la programmation 2023-2027
- avec la Région pour le **Contrat Territorial Occitanie 2022-2027**
- avec l'ADEME pour un contrat thématique d'animation territoriale sur la transition écologique



Il assure également pour le compte de 78 communes des trois EPCI (Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers) l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) en matière d'urbanisme à travers un service unifié.

LA VIE DU PETR DU PAYS D'AUCH

MOBILISATION DES ELUS :

4 COMITES SYNDICAUX EN 2024

Outre les délibérations règlementaires concernant la gestion budgétaire et le fonctionnement du syndicat, le PETR a également validé les nouvelles contractualisations ainsi que les Programmes Opérationnels ci-référent. Par ailleurs, les élus se sont engagés dans diverses actions et appels à projets répondant aux enjeux de la mobilité, de la transition écologique et l'adaptation au changement climatique à travers le soutien de la filière terre crue.

2 REUNIONS DU BUREAU

Ces réunions ont été l'occasion de faire un point stratégique sur l'engagement du PETR dans les différents appels à projets thématiques en cours ; de soutenir, en matière d'ingénierie, le travail initié par la commune de Belloc Saint Clamens sur la filière terre crue et d'application les nouvelles règlementations en matière d'urbanisme.

CONFERENCE DES MAIRES LE 28 NOVEMBRE 2024

Instance de concertation et de dialogue entre le Pays et les élu.es ; la conférence traitait plus précisément cette année des enjeux de l'habitat au sens large pour les communes rurales. Le format moins institutionnel mais plus participatif a été maintenu pour cette conférence des maires 2024.

Elle a été aussi l'occasion de présenter le bilan d'activités du Pôle d'Equilibre Territorial (PETR) sur l'année passée ; sur les dispositifs contractuels menées sur le territoire et sur les projets accompagnés.

REUNION DU COPIL CTO/CRTE PAR CONSULTATION ECRITE (27/08/2024)

L'année 2024 a été marquée par de nombreux mouvements politiques au niveau national ce qui a perturbé le déroulement des instances de validation des dispositifs contractuels. Néanmoins, un COPIL de validation des maquettes financières 2024 et les programmes opérationnels de chaque partenaire ont été réalisés par consultation écrite durant l'été.



LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028



Deux documents socles de la politique contractuelle régionale :

Les contrats cadre (CRTE / CTO)

fixe la stratégie partagée issue de la rencontre entre les Projets de Territoires et les orientations nationales, régionales et départementales

Les Programmes Opérationnels (PO) fixent la déclinaison opérationnelle des contrats, dans le cadre d'une maquette financière partagée avec les différents partenaires financeurs.

Une **maquette financière annuelle unique** pour le CRTE et CTO animée par le PETR porteur des contrats au rôle de coordination et d'accompagnement.

CRTE approuvé en décembre 2021

CTO approuvé en avril 2023



Une maquette 2024 commune CTO/CRTE



**55 opérations inscrites
au PO mutualisé CRTE/CTO 2024**

- ✓ **12 310 830€** d'investissements
- ✓ **3 793 318€** de soutien de l'Etat
- ✓ **327 604€** de soutien régional (393 305€ sollicités)
- ✓ **194 750€** de soutien du CD32

CONTRACTUALISATION

AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS

Le PETR est la structure de contractualisation pour les programmes financiers suivants :

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) : le PETR du Pays d'Auch est également le partenaire contractuel de l'Etat de ce programme. A cet effet, il s'est tenu diverses réunions de travail avec les services de l'Etat pour préparer la programmation financière au titre de l'année 2023 qui a été présentée en comité de pilotage en fin d'année.

Le **Contrat Territorial Occitanie (CTO)** de la Région Occitanie 2022/2027 : Elle concerne les territoires de projets comme les PETR et les agglomérations à travers la mise en œuvre des dispositifs et politiques contractuelles de la Région. Durant l'année 2023, le PETR a validé sa stratégie et les Objectifs stratégiques qui en découlent à travers la signature du nouveau CTO en novembre 2023.

La spécificité du contrat régional réside dans le fait qu'il est élaboré au plus près des réalités du territoire à partir d'une véritable rencontre entre le projet de territoire et les orientations et les priorités régionales, mais aussi départementales puisque le Conseil Départemental du Gers est cosignataire du contrat.

Le projet de Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays d'Auch conjoint avec l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne pour la période 2023-2027 est en très grande partie adossé sur l'actualisation du Projet de Territoire et la prise en compte des enjeux transversaux du Pacte Vert Occitanie.

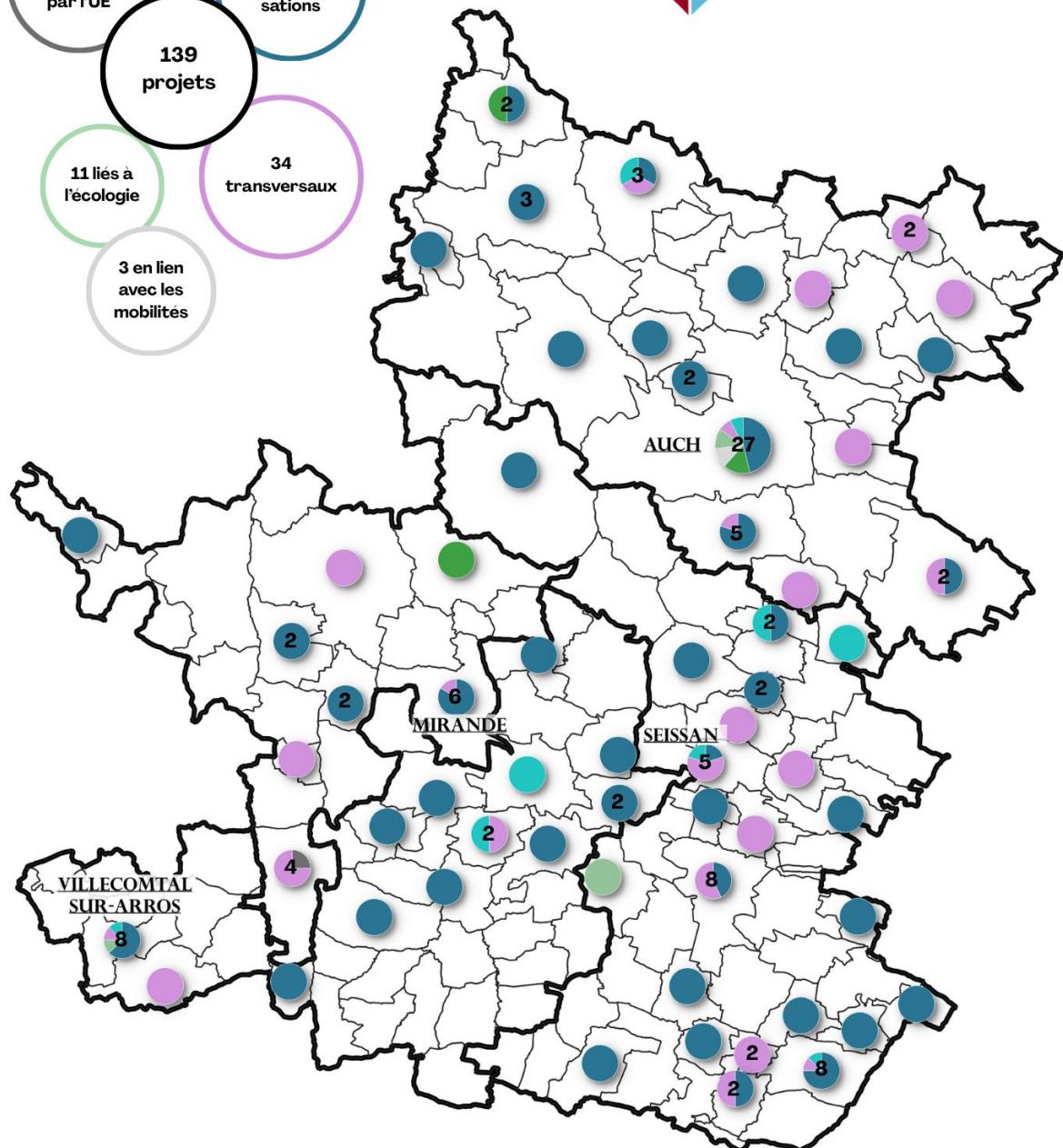
Programme LEADER 2023-2027 :

La nouvelle programmation 2023-2027 dont la mise en œuvre effective démarre en 2024 par la signature de la convention de mise en œuvre, va permettre aux porteurs de projets publics et privés localisés sur les communes du PETR (hors la communes d'Auch qui en est exclue) de bénéficier de financements de projets d'investissement et d'animation au titre de ce programme européen (cf. point sur le programme LEADER).



PAYS D'AUCH

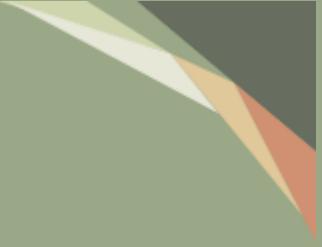
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



TYPES DE PROJET

Contractualisation	Leader
Adaptation au changement climatique	Feder
Transition écologique	Transversal
Mobilités	

Sources : IGN 2025, données internes au PETR
Pays d'Auch
Réalisation : Mercier, 2025



Au fil des années, le Pays d'Auch est devenu un « territoire de projets » ce qui explique qu'à ce titre il a contractualisé avec l'Etat Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE) et la Région pour la mise en œuvre des politiques contractuelles et dispositifs territoriaux (Contrat Territorial Occitanie, programme Leader, dispositif Bourgs Centres et Petites Villes de Demain).

DISPOSITIF BOURG CENTRE :

Ce dispositif mis en place par la Région Occitanie répond pleinement aux enjeux de certaines communes du territoire. 10 communes au sein du PETR sont inscrites dans la démarche : Jégun, Pavie et Preignan (partie aggro du PETR) ; Bassoues, Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou, Seissan et Villecomtal sur Arros (partie Astarac du PETR).

La nouvelle génération de contrats Bourgs-Centres reste un sous ensemble contractuel des contrats territoriaux régionaux :

Il s'inscrit dans une politique partenariale lancée en 2017

Une **attention particulière aux petites villes et bourgs-centres** dans les zones rurales ou péri-urbaines dont le maillage participe fortement au rééquilibrage du territoire régional

Il s'agit d'un **contrat cadre** définissant une **feuille de route commune** à l'ensemble des partenaires et organisant les moyens techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés.

Une politique reconduite pour la période 2022-2028

- Renouvellement **par voie d'avenant** des contrats déjà conclus
- Possibilité d'accompagner de **nouvelles candidatures** pour les communes pré-identifiées

Les contrats territoriaux devront démontrer du **rôle des bourgs-centres pour un maillage territorial équilibré**

Durée du contrat : à partir de 2022=>**31 décembre 2028** avec une différenciation entre le court terme (2022-2024) et le moyen terme (2025-2028)

Les projets des contrats bourgs-centres devront être validés dans le cadre des programmations annuelles des CTO pour être accompagnés.

Sur l'année 2023, les nouveaux contrats de Seissan, Masseube et Preignan ont été validés par tous les partenaires et les avenants aux autres contrats seront validés en 2024.

LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités, et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques. A l'échelle du Pays d'Auch, ce sont 5 communes qui ont été lauréates à ce programme : Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou et Seissan.

LE DISPOSITIF VILLAGES D'AVENIR

Le dispositif village d'avenir est un des axes de France Ruralité et concerne essentiellement l'ingénierie aux communes. L'objectif de ce programme est de mobiliser rapidement des ressources pour faciliter la réalisation des projets des communes rurales.

Pour le Gers, 2 ETP ont été recrutés et accompagnent les communes lauréates sur l'ensemble du Gers. Un travail en partenariat s'est établi avec l'équipe du PETR sur l'ingénierie des projets.

Les communes lauréates sur le Pays d'Auch sont :

Arrondissement de Mirande

- Barran
- L'Isle de Noé
- Belloc Saint Clamens
- Saint Michel

Arrondissement d'Auch :

- Castéra Verduzan
- Castin
- Duran
- Jégun
- Pavie
- Preignan
- Puycasquier

DOTATION INNOVATION ET EXPERIMENTATION

Dans le cadre de son Pacte Vert, la Région Occitanie renouvelle pour la période 2022-2028 le dispositif DIE (**Dotation Innovation Expérimentation**) afin d'accompagner les territoires ruraux pour innover et expérimenter des solutions qui répondent aux enjeux suivants :

- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- S'adapter à l'urgence climatique,
- Utiliser durablement les ressources naturelles, dont l'eau et le foncier,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

En tant que gestionnaire du dispositif et conformément aux orientations du projet de territoire, **le PETR du Pays d'Auch souhaite financer en priorité les projets innovants qui contribuent à la Transition Ecologique et à l'Adaptation au Changement Climatique du territoire.**

Objectif et contenu de la mesure	<p>Cette dotation innovation permettra de mobiliser les financements nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle des actions identifiées dans le cadre de la démarche TACCT.</p> <p>Plus généralement, elle a pour objectif d'apporter un soutien à des initiatives innovantes qui ne trouvent pas de financements dans les dispositifs existants de droit commun et qui ciblent la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique en s'appuyant notamment sur la valorisation des ressources locales, la solidarité et la cohésion sociale.</p> <p>Les champs d'intervention de cette mesure sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Investissements qui inscrivent les collectivités dans des actions qui agissent et amplifient les dynamiques de transition écologique : préservation et valorisation des ressources locales (eaux usées, biodéchets, ...),✓ Investissements qui permettent d'inscrire le territoire dans une dynamique d'adaptation aux enjeux climatiques et de lutte contre les risques naturels (pluie, inondation, feux, gestion des périodes de crise ...)✓ Investissements innovants/expérimentaux qui concourent à la sobriété (réduction de la consommation et de la dépendance en mixant les solutions), l'efficacité et la production énergétique locale et renouvelable✓ Investissements qui permettent de développer des filières locales de qualité (économie circulaire et valorisation des ressources locales)✓ Investissements qui permettent d'encourager le développement des mobilités durables innovantes et expérimentales
---	--

Exemples de projets concernés par cette mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de bâtiments exemplaires et/ou expérimentales (performance thermique, confort d'été, matériaux biosourcés, ...) mobilisant les ressources et savoir-faire locaux (paille, terre crue, ...) - Structuration de la filière terre crue (formation, expérimentation, ...) - Accompagnement et appui opérationnel à la mise en œuvre de projets d'énergie citoyenne
---	---

ATI FEDER (OBJECTIF 5)

L'appel à manifestation d'intérêts « Approche Territoriale Intégrée » lancé dans le cadre du Programme Régional FEDER-FSE+ 2021-2027 a permis à l'Autorité de gestion de sélectionner les Chefs de file ATI, principaux interlocuteurs pour chaque territoire retenu, qui assureront une suivi et une animation des Fonds

Européens telle qu'encouragée par les institutions européennes.

Le PETR du Pays d'Auch a été retenu pour mettre en oeuvre les actions d'animation, d'accompagnement aux porteurs de projet et de pré-sélection des dossiers s'inscrivant dans la priorité 5 du Programme Régional (PR) Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027

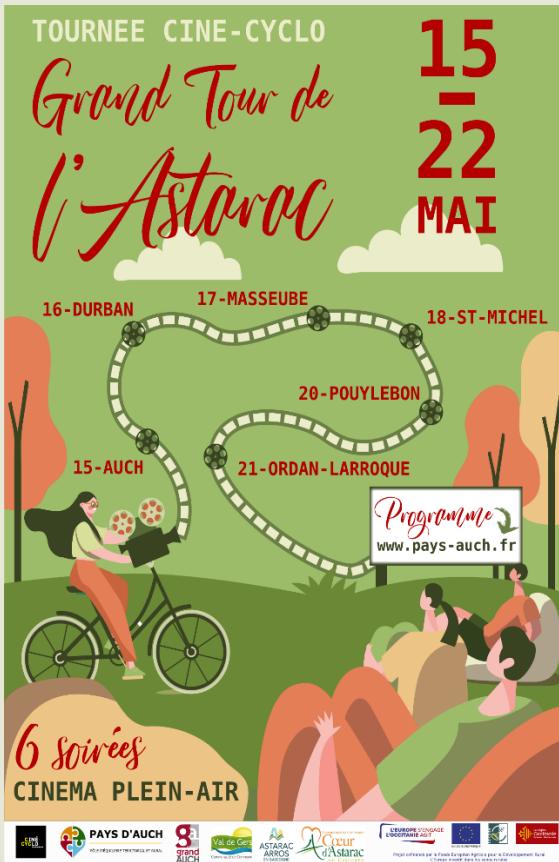
LES EVENEMENTS MAJEURS

I. LE GRAND TOUR DE L'ASTARAC A VELO

Le PETR du Pays d'Auch a engagé en 2020 une réflexion pour la réalisation d'un schéma directeur des itinérances douces. Ce projet n'ayant pu aboutir, le choix a été fait d'utiliser les financements disponibles pour la création d'un grand circuit cyclotouristique afin de valoriser les richesses du territoire et répondre à la demande croissante des cyclotouristes pour des itinéraires « clés en main » et accessibles en train. A travers ce projet, le PETR contribue à l'évolution de l'offre touristique départementale vers le « slow tourisme » et cible aussi bien les gersois désireux de re-découvrir l'Astarac que les habitants de l'agglomération toulousaine à la recherche d'une escapade pour le week-end. Au-delà de l'enjeu touristique, la découverte du cyclotourisme peut être le premier pas vers une pratique du vélo au quotidien.



Pour fêter le lancement de ce premier circuit vélo en itinérance dans le Gers, le Pays d'Auch a organisé du 15 au 21 mai une tournée de 6 soirées ciné-cyclo. Ciné-Cyclo est une association qui propose un **concept original alliant itinérance à vélo, action culturelle et sensibilisation environnementale**. Ce dispositif permet d'organiser des séances de cinéma intégralement alimentées par l'énergie fournie par un.e cycliste.



« La Place aux Mobilités Durables ! » - Mercredi 15 mai – Place Barbès - Auch

Rendre les déplacements plus durables est indispensable pour limiter le changement climatique et la pollution atmosphérique, y compris dans le Gers. Mais l'enjeu est aussi économique et social. Il s'agit d'assurer pour tous les habitants un accès moins coûteux à la mobilité, afin que chacun, y compris les ménages défavorisés, puissent accéder à l'emploi, aux services publics, à la santé, aux loisirs.

Afin de montrer qu'il existe des alternatives à la voiture individuelle, même à la campagne, le Pays d'Auch a organisé le 15 mai une journée dédiée aux mobilités douces et partagées.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au regard de l'urgence de la situation et du caractère systémique de la transition, il est désormais acquis qu'adaptation et atténuation vont de pair. S'il faut poursuivre et amplifier les efforts de réduction des GES, il est tout aussi urgent de trouver des solutions localement pour limiter les impacts du dérèglement climatiques de plus en plus perceptibles à l'échelle du territoire : baisse des rendements agricoles, diminution des ressources hydriques, exposition des personnes âgées aux canicules, confort d'été dans les bâtiments publics et notamment écoles/centres de loisirs, dommages aux bâtiments sur sols argileux, coulées de boues ... Cela peut en outre constituer un formidable levier de transformation des territoires, ce qui était d'ailleurs le thème retenu pour la Conférence des Maires qui s'est tenue le 6 octobre 2023.

Dans ce contexte, l'AMI ADAPT TACCT est apparu comme une opportunité à saisir afin de répondre plus précisément aux objectifs/enjeux suivants :

- Acculturer les élu.e.s et partenaires aux enjeux de l'adaptation ;
- Approfondir et prolonger le travail déjà engagé par le Grand Auch dans le cadre de son PCAET ;
- Alimenter et enrichir la démarche d'élaboration de la charte du projet de PNR Astarac tant au niveau du diagnostic que des orientations stratégiques ;
- Faire de l'adaptation au changement une clef d'entrée pour l'ensemble des actions portées par le PETR.

Si l'objectif final est bien la co-construction des trajectoires sur la base d'un diagnostic partagé, la démarche ADAPT-TACCT est d'abord l'opportunité de sensibiliser et de mobiliser un maximum d'acteurs du territoire sur

les enjeux de l'adaptation au changement climatique. S'agissant d'un sujet sensible et potentiellement clivant, une attention toute particulière sera portée aux étapes d'acculturation et de concertation

Le PETR Pays d'Auch fait partie des onze territoires d'Occitanie sélectionnés par l'ADEME et l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de l'AMI ADAPT-TACCT (cf Dossier de candidature - annexe 5). Il est accompagné dans cette démarche par Florence BUSNOT-RICHARD qui a notamment travaillé sur les approches comportementales et sociétales de l'adaptation au dérèglement climatique.

L'année 2024 a permis d'élaborer le diagnostic de vulnérabilité (Annexe 3) du territoire et d'engager une dynamique de concertation sur l'adaptation autour de 4 thématiques particulières sous la forme d'ateliers qui ont permis de réunir une soixantaine de participants

STRUCTURATION DE LA FILIERE TERRE CRUE

Il est fait le constat que, sur le territoire du Pays d'Auch, l'engagement d'acteurs depuis plusieurs années sur la question de la construction/rénovation en terre crue est prégnante. En effet, la commune de Belloc-Saint-Clamens met depuis plusieurs années à disposition une maison et une grange en terre pour la formation Ouvrier Professionnel de Restauration du Patrimoine (OPRP) organisée et portée par le CAUE 32.

La démarche de structuration de la filière terre crue en Astarac est importante pour les acteurs et il a été décidé que cette démarche serait portée par le PETR du Pays d'Auch en partenariat avec le projet de PNR de l'Astarac.

Présentation de la démarche

Définir une stratégie de développement de la filière Terre crue et un plan d'actions sur la base d'un diagnostic identifiant les forces, les faiblesses, les freins et les leviers pour le développement d'une filière :



Enquête acteurs sur la filière terre crue en Astarac



Etudes de filières locales d'éco matériaux en France



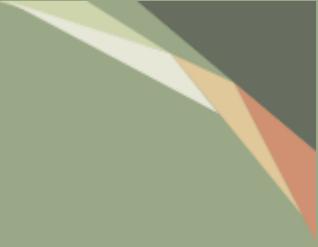
Etude sur la ressource et les gisements



Etude sur le contexte juridique et réglementaire



Journée de mobilisation des acteurs locaux



LE PERSONNEL DU PETR

Organisée autour d'une structure légère pour l'accomplissement des principales missions du PETR, l'équipe est composée de 4 agents (4 ETP) :

Des mouvements au sein du personnel ont eu lieu en 2024.

- La direction du Syndicat Mixte assurée par **Evelyne LACOSTE**, à temps complet pour assurer la direction et le suivi des contractualisations du Syndicat Mixte du PETR (CRTE, CTO).
- L'animation et la gestion du programme LEADER sont confiées à **Florent KUSCH sur l'année 2024 puis à Savanah MERCIER à partir de janvier 2025**.
- L'animation du contrat d'animation territorial sur la mobilité et la transition énergétique est assuré par **François BEDOUSSAC** qui a pris ses fonctions au sein de l'équipe au mois d'avril 2023.
- Le secrétariat général est désormais assuré par **Isabelle PRETE** qui a succédé à **Sandrine CUGINI** durant l'été 2024, avec une mission d'assistance administrative et financière et un rôle de suivi des programmes régionaux.

Par ailleurs, concernant le service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) au sein du PETR du Pays d'Auch pour les communes de Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne, 3 agents instructeurs assurent les missions de ce service. Une vacance de poste est intervenue en octobre 2024. Les dépenses liées à ce service sont entièrement financées par les EPCI précités par une refacturation trimestrielle.



GESTION FINANCIERE DE LA STRUCTURE 2024

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 (HORS SERVICE ADS) :

DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	
Chap. 11 : Charges à caractère général : 53 148,04€	Chap. 74 : - Cotisation 2024 des membres du syndicat : 102 849,50€ - Subvention de la Région au titre de l'ingénierie + ADEME : 78 433,7€ - Subvention Leader : 35 518€
Chap. 12 : Charges de personnel : 210 844,91€	
Chap. 65 : Autres charges de gestion courante : 16 364,68€	Chap. 75 : Autres produits : 4 042,41€
Investissement	
Chap. 21 : Immobilisations corporelles : 798,91€	Chap. 28 : Amortissement des immobilisations : 3 540,82€
TOTAL : 281 156,54€	TOTAL : 224 384,43 €

En 2024, l'ingénierie du PETR a bénéficié d'un accompagnement financier important de la part de ses partenaires : Région Occitanie, fonds européen LEADER et ADEME.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

PROGRAMME LEADER

2014-2022 ET 2023-2027

L'ANNEE 2024 A ETE MARQUEE PAR 2 GRANDS TEMPS FORTS :

1-la gestion de la fin de la programmation 2014/2022 :

L'année 2024 et le 1^{er} semestre 2025 étant les dates limites pour traiter toutes les demandes de paiements des dossiers LEADER, une période importante d'animation a été consacrée à l'accompagnement des porteurs de projets dont les dossiers ont été programmés jusqu'en 2022.

En effet, l'accumulation de retard dans le traitement des différentes demandes de paiements ont obligé les porteurs de projets et l'équipe d'animation a faire preuve de réactivité dans les retours d'instruction et demandes de pièces complémentaires afin de percevoir l'aide LEADER programmée.

Au finale, un seul dossier n'aura pas pu être pris en charge pour des motifs administratifs et donc être payé sur la programmation LEADER 2014-2022.

2- Le conventionnement du GAL du Pays d'Auch sur la période 2023/2027 et le début de la mise en oeuvre

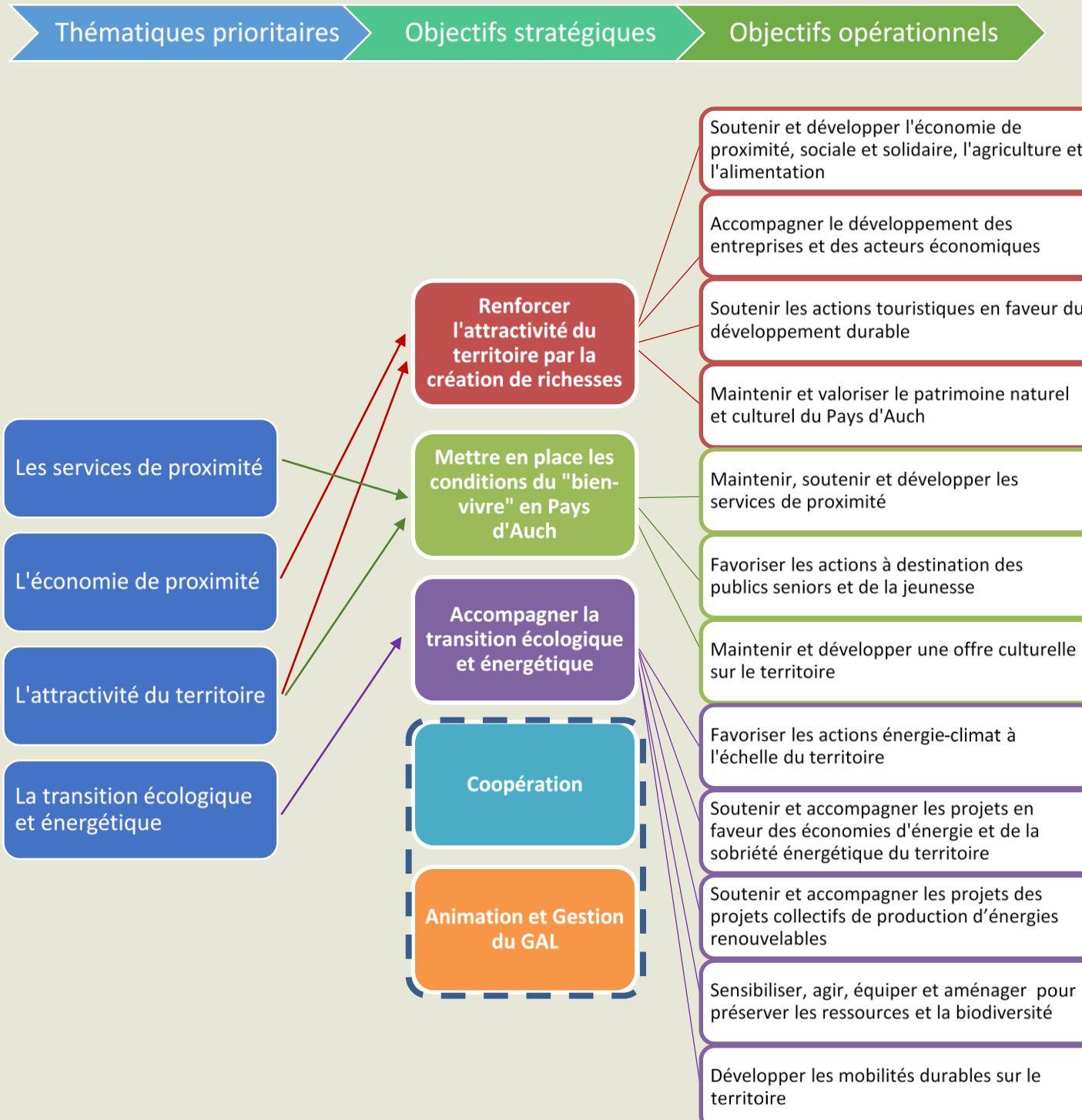
Sur la période de programmation LEADER 2014-2022, le PETR du Pays d'Auch était associé au Pays Portes de Gascogne dans le cadre d'un GAL commun.

La candidature du Pays d'Auch seule ayant été sélectionnée par la Région Occitanie, la mise en œuvre de la stratégie définie ainsi que la gouvernance ont été initiées en 2024 pour un conventionnement avec l'Autorité de Gestion effectif en fin d'année 2024.

La stratégie du GAL du Pays d'Auch repose sur 3 grands objectifs stratégiques (= fiches actions) déclinés en objectifs opérationnels :

- 1- Renforcer l'attractivité du territoire par la création de richesses
- 2- Mettre en place les conditions du « bien vivre » en Pays d'Auch
- 3- Accompagner la transition écologique et énergétique

Le GAL du Pays d'Auch est composé de 26 membres dont 10 élus et 16 représentants la société civile. L'enveloppe allouée au territoire est d'1,2 million d'euros pour la programmation 2023-2027.



Le fonctionnement du GAL du Pays d'Auch depuis son conventionnement

Depuis octobre 2024, le GAL du Pays d'Auch sélectionne des dossiers s'inscrivant dans ses axes stratégiques.

Au total, 6 comités de sélection ont permis de sélectionner 10 projets sur l'ensemble du territoire. Une demande liée à l'ingénierie 2025 a également été déposée.

Ces différents projets représentent une consommation totale de 46% de l'enveloppe allouée au Pays d'Auch comprenant les projets relevant de la stratégie de mise en œuvre mais également les dossiers d'animation territoriale et les projets de coopération.

Des comités techniques, composés des techniciens des partenaires locaux, ont également été mis en place afin d'apporter une expertise locale aux porteurs de projet. En 2025, 8 projets ont été présentés en comité technique, lors de 3 temps de réunion.

D'autres échanges collectifs sont également animés dans le but d'améliorer la mise en œuvre locale du programme Leader et réaliser son évaluation à mi-parcours.